

Image not found or type unknown



puisse je me débarrasser du mobilier laissé par 1 client

Par **nath08**, le **22/03/2010** à **11:31**

Bonjour,

Mon époux est tapissier et depuis + de 3 ans il a en stock du mobilier pour lequel le client n'a pas fait les travaux et qui ne se manifeste plus pour le récupérer ?

Y-a-t-il un loi qui me donne le droit de me débarrasser de ce mobilier sans rique ?

Merci pour votre réponse,

Cordialement

Nathalie